

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 30 janvier 2019

Consultation sur la PA 2022+ : renforcer les atouts

Lors de sa séance du 24 janvier 2019, le comité central de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait (FPSL) a adopté la prise de position sur le projet de politique agricole 2022+ mis en consultation. Force est de constater que la production laitière en Suisse a été considérablement affaiblie par la PA 14-17 et se retrouve ainsi moins bien lotie que d'autres secteurs de production. Et cela alors qu'elle est particulièrement adaptée aux conditions locales et que le lait est le produit agricole le plus compétitif dans la zone européenne. Au vu d'un tel contexte, les producteurs de lait sont favorables à ce que les paiements directs liés à la surface pèsent moins lourd dans la balance et que les contributions aux systèmes de production découlant des programmes SRPA, SST, PLVH et de santé animale soient augmentées. Toutefois, ces contributions devraient davantage se fonder sur le travail effectif lié aux différents systèmes, comme l'exigent les producteurs de lait depuis longtemps. La FPSL soutient le durcissement des exigences de formation pour l'obtention des paiements directs. Elle déplore par contre l'absence de propositions visant à promouvoir le fourrage grossier suisse et le fait qu'aucun objectif concret n'ait été défini – au nom de la simplification administrative – quant au rôle de la Confédération dans la numérisation de l'agriculture. La FPSL rejette par ailleurs catégoriquement la baisse envisagée du supplément pour le lait transformé en fromage. La prise de position définitive de la FPSL est disponible sur www.swissmilk.ch/producteurs.

Direction

Weststrasse 10
 Case postale
 CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11

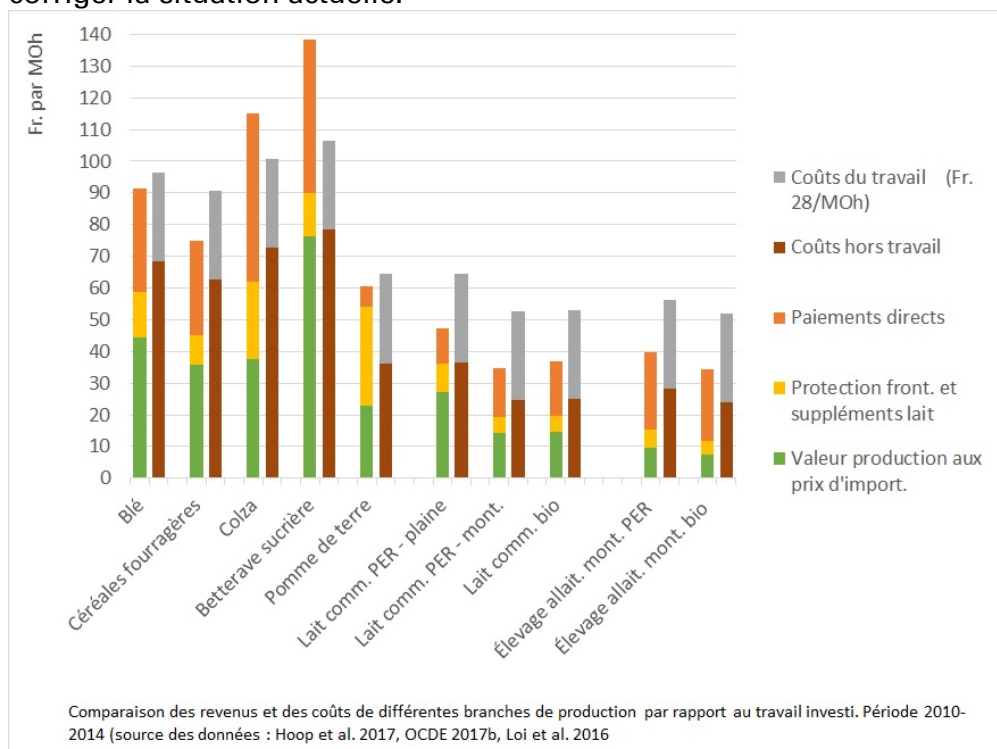
Fax 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

Plus forte pondération du travail

Les fonds alloués aux paiements directs restent dans l'ensemble inchangés, ce qui est réjouissant. Il faut maintenant faire en sorte que les contributions aux systèmes de production, nouvelles et existantes, compensent équitablement la charge de travail accrue de la production laitière. Les producteurs de lait estiment qu'il est urgent de corriger la situation actuelle.



Créer les bonnes incitations et ne pas affaiblir la protection à la frontière

La réduction du supplément pour le lait transformé en fromage telle que proposée par le Conseil fédéral entraînerait sans doute une baisse de deux centimes du prix du lait sur l'ensemble de la production suisse. Cela équivaudrait à une destruction de la valeur ajoutée de 70 millions de francs, à laquelle les producteurs de lait s'opposent radicalement. De plus, selon les producteurs, découpler l'octroi du supplément de non-ensilage de la transformation effective du lait conduirait à des incitations de production contre-productives sur le marché, voire à un gonflement artificiel de l'offre pour laquelle il n'y a pas de demande. Le risque d'augmenter ainsi encore la pression sur les prix est trop élevé. Ces mesures saperaient en outre les efforts de la branche visant à accroître la valeur ajoutée en accordant plus d'importance au bien-être animal.

Oubliée la promotion du fourrage grossier suisse?

Avec sa nouvelle politique agricole, le Conseil fédéral souhaite renforcer les atouts de l'agriculture suisse. L'un des principaux points forts de celle-ci est la disponibilité et l'utilisation de fourrage grossier indigène. Les producteurs de lait s'étonnent que cet atout ne soit pas renforcé alors qu'il s'agit d'un argument majeur pour se distinguer de l'étranger. Ils exigent par conséquent que cet aspect soit mis en valeur, par exemple dans le programme PLVH.

Enveloppe budgétaire inchangée

Les éléments suivants sont jugés positifs: l'enveloppe financière (2022-2025) destinée à l'agriculture dans son ensemble reste au niveau actuel; le contrôle du lait relève à nouveau directement de l'agriculture; la nouvelle orientation de la promotion des ventes est conservée; et les prestations de prévoyance en faveur de la main d'œuvre familiale sont globalement améliorées.

La prise de position détaillée concernant la consultation en cours est disponible sur www.swissmilk.ch/producteurs.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication

079 285 51 01

3909 signes (espaces comprises);

www.swissmilk.ch

